Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260326-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.26 - NUMERIQUE – Centrale d'achats de Manche Numérique – Convention cadre d'accès avec le Syndicat Mixte Manche Numérique pour une durée d'un an reconductible

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

En 2025, les syndicats mixtes Mégalis Bretagne et Manche Numérique ont signé une convention de partenariat pour de l'achat public mutualisé.

Manche Numérique a créé sa centrale d'achats en 2010. Elle mutualise les acquisitions pour le bénéfice des collectivités souhaitant profiter de l'expertise de Manche Numérique dans différents domaines :

- Matériel informatique : bureautique, postes de travail, écrans, matériels adaptés, tablettes et armoires de stockage
- Téléphonie mobile : forfaits, équipements
- Equipement éducation : licences, environnement numérique de travail, robots
- Ecran, projection : tactile, grand écran, panneau d'affichage légal numérique
- Licences : applications Microsoft et MS365.

Un catalogue de plus de 1 500 références, alimenté par des marchés publics dédiés, est ainsi proposé aux signataires de la convention d'accès à la centrale d'achats.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260326-DE

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Mégalis Bretagne et Manche Numérique, la commune de Noyal-sur-Vilaine, qui est membre et adhérent au bouquet de services de Mégalis Bretagne, peut accéder au catalogue de la centrale d'achats de Manche Numérique. Elle doit pour cela délibérer en Conseil municipal et signer la convention d'accès (document en annexe).
La commune pourra continuer à commander des produits en dehors du dispositif Manche Numérique.

Les prix des matériels et des services facturés à la collectivité sont ceux en vigueur à la centrale d'achats, figurant sur le devis, le site Internet ou sur la commande (à la réception de la commande).

Les commandes de la collectivité sont passées comme suit :

- La collectivité qualifie ses besoins avec Manche Numérique / s'appuie sur les catalogues / demande des compléments d'informations,
- Manche Numérique fournit les documents (devis et/ou formulaires selon les achats) nécessaires à l'ouverture du dossier d'achat,
- La collectivité adresse à la centrale d'achats un bon de commande avec les documents requis (différents formulaires selon le service à souscrire),
- Manche Numérique adresse une commande au(x) fournisseur(s) du(des) marché(s) concerné(s),
- La collectivité reçoit sa livraison / la confirmation d'activation du service / la programmation des formations
- Manche Numérique facture la collectivité.

La convention d'accès à la centrale d'achats Manche Numérique est gratuite. Seuls les produits commandés et les éventuels frais d'envoi sont facturés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention d'accès à la centrale d'achats manche Numérique, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT